



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 1^{er} juin 2009, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, ainsi que MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Alexandre Labelle, directeur adjoint du Service d'urbanisme, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

197/01-06-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en reportant l'item suivant :

F.1 Adoption du règlement numéro 148 établissant les procédures de gestion des bibliothèques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge

et en ajoutant les items suivants :

E.3 Avis de motion : Règlement limitant l'accès aux terrains de la Ville

I.2 Mandat pour une étude sur les redevances

L.2 Don pour le Relais pour la vie.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2009

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2009

C Gestion administrative

1. Embauche de personnel
2. Rémunération du personnel électoral
3. Élections 2009 : Mandat à Innovision +
4. Nomination des membres du Comité de santé et sécurité (CSS)
5. Nomination d'un responsable de réclamation SST
6. Entente dans le cadre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2009

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2009-07 sur invitation pour le Camping Sainte-Véronique - Station de pompage d'égout à même la fosse septique : Octroi de contrat
2. Camping Sainte-Véronique - Station de pompage d'égout à même la fosse septique : Mandat pour services professionnels
3. Annulation de la résolution octroyant le contrat relatif à l'appel d'offres numéro 2009-03 sur invitation pour la fourniture d'un camion léger neuf
4. Entente pour l'arrosage d'aménagements de fleurs entre la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Rouge et la Ville

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 149 modifiant le règlement numéro 95
2. Avis de motion : Règlement numéro 150 amendant le règlement d'emprunt numéro 144
3. *Avis de motion : Règlement limitant l'accès aux terrains de la Ville*

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 148 établissant les procédures de gestion des bibliothèques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge - *reporté*

G Sécurité publique

H Transport routier

1. Permission au MTQ d'utiliser le chemin Laliberté et la route de L'Ascension lors des travaux liés au contournement

I Hygiène du milieu

1. Charte sur la réduction des matières destinées à l'enfouissement
2. *Mandat pour une étude sur les redevances*

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

K Loisirs et culture

1. Sécurité au Camping Sainte-Véronique

L Divers

1. Souper bénéfice des Chevaliers de Colomb
2. *Don pour le Relais pour la vie*

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

198/01-06-09

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

199/01-06-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2009

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2009

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2009 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2009 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

GESTION FINANCIÈRE

200/01-06-09

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2009

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de mai 2009 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 6782 à 7171) :	123 745,14 \$
Remises fédérales et provinciales :	73 776,26 \$
Comptes courants (ch. # 90721 à 90902) :	558 575,44 \$
Total :	756 096,84 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

**Mme Déborah Bélanger, mairesse, déclare être susceptible d'avoir indirectement un intérêt pécuniaire particulier relativement à l'item suivant étant donné qu'un des étudiants embauché par la Ville est son neveu. Elle quitte la séance et demande à M. André Tremblay de présider la séance durant son absence.
Il est 19h45.**



No de résolution
ou annotation

201/01-06-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2009

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de :

- M. André Meilleur, à titre de chauffeur-opérateur-mécanicien régulier à temps complet à compter du 26 mai 2009, sujet à une période de probation de quatre-vingt-dix (90) jours,
- M. Michel Paquette, à titre de gardien de nuit temporaire à compter du 14 mai 2009,
- M. Patrick Morin, à titre de préposé à l'entretien régulier à temps partiel pour le Service des loisirs et de la culture (Camping) à compter du 8 mai 2009,
- M. Jean-Samuel Giguère, à titre d'étudiant pour le Service des travaux publics à compter du 1^{er} juin 2009,
- M. Guillaume Jacob, à titre d'étudiant pour la station de lavage des bateaux à compter du 28 mai 2009,
- M. Frédéric Grève, à titre d'étudiant pour la station de lavage des bateaux à compter du 15 mai 2009,
- Mme Geneviève Mondello, à titre d'étudiante pour la station de lavage des bateaux à compter du 17 mai 2009,
- M. Dominic Morency, à titre d'étudiant pour le Service des loisirs et de la culture (Camping) à compter du 27 avril 2009,

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

Mme Bélanger reprend son poste de présidente de l'assemblée. Il est 19h47.

202/01-06-09

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal fixe les tarifs suivants pour la rémunération du personnel électoral lors d'élections et de référendums pour la Ville de Rivière- Rouge :

Président d'élection ou greffier :

- pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection ou le greffier reçoit la rémunération suivante :
1. Lorsqu'il y a confection ET révision de la liste électorale ou référendaire :
865 électeurs (ou personnes habiles à voter) et plus (domiciliés et non domiciliés) :
 - a) 0,364 \$ par électeur (ou personnes habiles à voter) pour les 2 500 premiers;
 - b) 0,120 \$ par électeur (ou personnes habiles à voter) pour les 22 500 suivants;
 - c) 0,050 \$ pour chacun des autres électeurs (ou personnes habiles à voter);
 2. Lorsqu'il n'y a que confection de la liste électorale ou référendaire (ajout des électeurs ou des personnes habiles à voter non domiciliés) :
OU
Lorsqu'il n'y a que révision de la liste électorale ou référendaire parce que l'élection ou le référendum se tient à partir de la liste électorale ou référendaire en



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2009

vigueur : **864 électeurs (ou personnes habiles à voter) et plus (domiciliés et non domiciliés) :**

- a) 0,250 \$ par électeur (ou personnes habiles à voter) pour les 2 500 premiers;
- b) 0,075 \$ par électeur (ou personnes habiles à voter) pour les 22 500 suivants;
- c) 0,035 \$ pour chacun des autres électeurs (ou personnes habiles à voter);

3. Lorsqu'il y a **NI** confection **NI** révision de la liste électorale ou référendaire :
864 électeurs (ou personnes habiles à voter) et plus (domiciliés et non domiciliés) :

- a) 0,075 \$ par électeur (ou personnes habiles à voter) pour les 2 500 premiers;
- b) 0,025 \$ par électeur (ou personnes habiles à voter) pour les 22 500 suivants;
- c) 0,010 \$ pour chacun des autres électeurs (ou personnes habiles à voter);

Journée du vote itinérant et par anticipation : 700,00 \$
Journée du scrutin : 700,00 \$;

Secrétaire d'élection ou de référendum :

Une rémunération égale aux trois quarts (75%) de la rémunération totale du président d'élection ou du greffier;

Adjoint au président d'élection ou au greffier : (responsable du secteur Sainte-Véronique)

Une rémunération égale aux trois quarts (75%) de la rémunération totale du président d'élection ou du greffier;

Trésorier :

À l'occasion d'une élection :

Rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé : 63,00 \$
Rapport financier d'un candidat indépendant autorisé : 30,00 \$
Autres fonctions pour un candidat indépendant autorisé : 13,00 \$

Rapport de dépenses électorales d'un parti (candidat) : 25,00 \$
Autres fonctions (candidat) : 6,00 \$

Annuellement :

Rapport financier d'un parti : 125,00 \$
Rapport financier additionnel d'un candidat indépendant autorisé : 0,00 \$;

Membres de la Commission de révision de la liste électorale ou référendaire :

- s'il s'agit d'un employé municipal : il est rémunéré à son taux régulier pour la tenue de la Commission lors des heures normales de travail et hors de ces heures au taux de temps et demi ou autrement conformément à la convention collective de travail en vigueur;
- pour toute autre personne : 15,00 \$ pour chaque heure où elle siège;

Scrutateur d'un bureau de vote :

Séance de formation : 25,00 \$
Journée du vote par anticipation : 150,00 \$
Dépouillement des votes donnés par anticipation : 30,00 \$
Journée du scrutin, incluant le dépouillement : 200,00 \$
Nouveau dépouillement sommaire : 25,00 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2009

Secrétaire d'un bureau de vote :

Séance de formation :	25,00 \$
Journée du vote par anticipation :	130,00 \$
Dépouillement des votes donnés par anticipation :	30,00 \$
Journée du scrutin :	170,00 \$
Nouveau dépouillement sommaire :	25,00 \$

Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs ou des personnes habiles à voter :

Séance de formation :	20,00 \$
Journée du vote par anticipation :	120,00 \$
Journée du scrutin :	150,00 \$

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :

Séance de formation :	20,00 \$
Journée du vote par anticipation :	150,00 \$
Journée du scrutin :	200,00 \$

Préposé à la liste :

Séance de formation (si requis) :	20,00 \$
Journée du vote par anticipation :	130,00 \$
Journée du scrutin :	150,00 \$

Substitut :

Journée du vote par anticipation :	14,00 \$ l'heure
Journée du scrutin :	14,00 \$ l'heure;

qu'une rémunération de 14,00 \$ l'heure soit allouée à tout autre membre du personnel électoral ou référendaire dont le travail est requis pour la tenue d'une élection ou d'un référendum;

que le coût d'un repas soit assumé par la Ville pour tout le personnel électoral ou référendaire de la Ville, soit pour la journée du vote par anticipation et pour la journée du scrutin;

que le montant alloué par repas et les modalités s'y rapportant soient laissées à la discrétion du président d'élection ou du greffier ou son remplaçant;

que les présents tarifs de rémunération incluent tous les frais de déplacement;

que les présents tarifs de rémunération soient en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution qui remplace la résolution numéro 322/15-10-07.

ADOPTÉE

203/01-06-09

ÉLECTIONS 2009 : MANDAT À INNOVISION +

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme Innovision + pour la réalisation de travaux relatifs à la production de la liste électorale, à l'envoi des avis d'inscription et à la tenue de la Commission de révision, pour un montant de 4 851,00 \$ plus les taxes, lequel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2009

montant pourra être modifié en fonction du nombre d'électeurs et auquel il faudra ajouter le traitement des électeurs non domiciliés, le tout, conformément à leur offre de service du 18 septembre 2008.

ADOPTÉE

204/01-06-09

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (CSS)

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Nicole Bouffard, trésorière, et M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, à titre de membres du Comité paritaire en santé et sécurité ainsi que M. Alain Deslauriers, directeur général, à titre de substitut.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 044/13-02-06.

ADOPTÉE

205/01-06-09

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE RÉCLAMATION SST

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Nicole Bouffard, trésorière, en tant que responsable de la gestion des réclamations en santé et sécurité au travail (SST) à la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 009/08-01-07.

ADOPTÉE

206/01-06-09

ENTENTE DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente dans le cadre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail entre la Ville et l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 et possiblement au 31 décembre 2012 ou 2013.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

207/01-06-09

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-07 SUR INVITATION POUR LE CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE - STATION DE POMPAGE D'ÉGOUT À MÊME LA FOSSE SEPTIQUE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2009-07 intitulé « Camping Sainte-Véronique - Station de pompage d'égout à même la fosse septique », le résultat de l'ouverture des soumissions du 22 mai 2009 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2009

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Total de la soumission (prix total incluant les taxes)
Nordmec Construction inc. Le 22 mai 2009 à 14h00	75 761,70 \$
Plomberie Brébeuf inc. Le 22 mai 2009 à 13h42	55 365,19 \$

CONSIDÉRANT la vérification des soumissions effectuée par M. Alain Ryan, ingénieur de la firme GENIVAR, et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil adjuge le contrat relatif à la réalisation des travaux de modifications de la station de pompage d'égout à même la fosse septique au Camping Sainte-Véronique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Plomberie Brébeuf inc., au coût de 49 050,00 \$ plus les taxes, le tout selon sa soumission du 22 mai 2009 en retranchant le système de télécommunication au montant de 8 500,00 \$ plus les taxes.

Que la réalisation des travaux soit faite conformément à l'appel d'offres numéro 2009-07 sur invitation du 27 avril 2009 et portant l'identification « Camping Sainte-Véronique - Station de pompage d'égout à même la fosse septique ».

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 147 de la Ville du 29 mai 2009 (à même le 5 % disponible avant l'entrée en vigueur du règlement) et la différence prise à même le fonds de roulement de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité et remboursée sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE - STATION DE POMPAGE D'ÉGOUT À MÊME LA FOSSE SEPTIQUE : MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme GENIVAR, ingénieurs-conseils, pour effectuer la surveillance des travaux de modifications de la station de pompage d'égout à même la fosse septique au Camping Sainte-Véronique pour la somme de 3 000,00 \$ plus les taxes, et pour préparer une description de tâches (description de contrat) pour un éventuel appel d'offres pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils reliés entre autres à la surveillance des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire au Camping Sainte-Véronique, tel mandat pour la somme de 500,00 \$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre de service du 29 mai 2009.

ADOPTÉE

208/01-06-09



No de résolution
ou annotation

209/01-06-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2009

ANNULATION DE LA RÉOLUTION OCTROYANT LE CONTRAT RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-03 SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION LÉGER NEUF

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat, le 6 avril 2009, relativement à la fourniture et à la livraison d'un camion léger neuf de marque Chevrolet Silverado GM modèle 1500 4X4 année 2009 avec une boîte neuve de camion Fibrobec et une attache de remorque, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Mont-Laurier Automobile ltée, au coût de 22 865,00 \$ plus les taxes, le tout selon sa soumission du 13 mars 2009;

CONSIDÉRANT que les problèmes vécus par la compagnie GM font en sorte que le concessionnaire retenu est dans l'impossibilité de livrer le véhicule pour lequel il avait soumissionné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'annuler la résolution numéro 135/06-04-09 octroyant le contrat à Mont-Laurier Automobile ltée relativement à la fourniture et à la livraison d'un camion léger neuf de marque Chevrolet Silverado GM modèle 1500 4X4 année 2009 avec une boîte neuve de camion Fibrobec et une attache de remorque, au coût de 22 865,00 \$ plus les taxes, le tout selon sa soumission du 13 mars 2009.

De libérer Mont-Laurier Automobile ltée de toute responsabilité dans ce dossier, et ce, sans pénalité.

ADOPTÉE

210/01-06-09

ENTENTE POUR L'ARROSAGE D'AMÉNAGEMENTS DE FLEURS ENTRE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RIVIÈRE-ROUGE ET LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente pour l'arrosage d'aménagements de fleurs entre la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Rouge et la Ville pour la saison d'été 2009 au coût de 650,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 149 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 149 modifiant le règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2009

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 150 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 144

M. le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 150 amendant le règlement d'emprunt numéro 144 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT LIMITANT L'ACCÈS AUX TERRAINS DE LA VILLE

M. le conseiller Normand Girouard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement limitant l'accès aux terrains de la Ville.

TRANSPORT ROUTIER

211/01-06-09

PERMISSION AU MTQ D'UTILISER LE CHEMIN LALIBERTÉ ET LA ROUTE DE L'ASCENSION LORS DES TRAVAUX LIÉS AU CONTOURNEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le ministère des Transports du Québec (MTQ) à détourner la circulation utilisant habituellement la route 321, sur le chemin Laliberté, lors de la phase 1 de la construction de la route de contournement, et ce, pour une période n'excédant pas quatre (4) semaines.

D'autoriser le ministère des Transports du Québec à détourner la circulation utilisant habituellement la route 117, sur la route de L'Ascension, lors de la phase 2 de la construction de la route de contournement, et ce, pour une période n'excédant pas quatre (4) semaines également.

Que ces autorisations soient conditionnelles à ce que le MTQ s'engage à remettre ces chemins dans un état égal ou supérieur à celui où ceux-ci se trouvaient avant leur utilisation par le MTQ.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

212/01-06-09

CHARTRE SUR LA RÉDUCTION DES MATIÈRES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'adopter la chartre sur la réduction des matières destinées à l'enfouissement, telle que préparée par le Comité inter-MRC de valorisation des matières résiduelles, en excluant ce qui concerne la collecte des résidus verts et des résidus de table, à moins que ceux-ci ne s'effectuent entièrement à l'intérieur de bâtiments fermés à pression négative.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

213/01-06-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2009

MANDAT POUR UNE ÉTUDE SUR LES REDEVANCES

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme Chamard & Associés, cabinet d'expertise environnementale, pour réaliser une étude comparative sur les diverses redevances accordées aux municipalités hôtes de sites d'enfouissement, le tout au même tarif horaire que dans leur offre de service du 2 février 2009.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

214/01-06-09

SÉCURITÉ AU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche d'une agence de sécurité pour assurer la sécurité des campeurs et des employés du Camping Sainte-Véronique pour une période de cinq (5) semaines, la situation devant être réévaluée après cette période.

ADOPTÉE

DIVERS

215/01-06-09

SOUPER BÉNÉFICE DES CHEVALIERS DE COLOMB

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat de dix (10) billets au coût de 20,00 \$ chacun pour le souper bénéfice des Chevaliers de Colomb ayant eu lieu le 30 mai 2009 au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE

216/01-06-09

DON POUR LE RELAIS POUR LA VIE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un don de 100,00 \$ au Relais pour la vie organisé par la Société canadienne du cancer qui se tiendra à Mont-Laurier le 12 juin prochain en commanditant une équipe de Rivière-Rouge qui y participe.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

217/01-06-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2009

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h35.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe